AFP, 24 octobre 2012

Date : 24/10/2012
Pays : FRANCE
Edition : Fil Eco
Périodicité : Quotidien

Mots : 372

Collectivités: le Sénat unanime à vouloir réduire les normes

PARIS, 24 oct. 2012 (AFP) -

Les sénateurs ont été unanimes mercredi à vouloir réduire les normes imposées aux collectivités locales, à l'occasion de l'étude d'une proposition de loi UMP qu'ils n'ont toutefois pas eu le temps de voter, alors que le président du Sénat Jean-Pierre Bel (PS) a annoncé un autre texte sur le sujet.
M. Bel avait demandé au Sénat de préparer cette autre proposition de loi (PPL) dans la foulée des Etats généraux de la démocratie locale.
Au cours de cet événement organisé par le Sénat les 4 et 5 octobre, les élus locaux s'étaient notamment plaints de l'inflation des normes dont le coût pèse sur les finances de leurs collectivités.
Le chef de l'Etat, François Hollande, avait lui-même annoncé à cette occasion une simplification et une diminution des normes réglementaires.
Les sénateurs avaient quatre heures pour étudier la PPL déposée initialement en août 2011 par leur collègue UMP Eric Doligé. Ce délai ne leur a pas permis d'étudier la quarantaine d'amendements qui avait été déposée.
Cette PPL "devrait faire gagner beaucoup de temps et surtout permettra de rendre irréversible cette marche vers la simplification des normes", a estimé au cours de la discussion M. Doligé qui a évalué à 2 milliards d'euros par an les économies qui pourraient en résulter.
"Avec les initiatives de M. Doligé et celle du président du Sénat, on arrivera à faire avancer les choses", a jugé pour sa part Jean-Pierre Sueur (PS), président de la commission des lois.
"Ce travail est important et sera pris en compte", a assuré la ministre de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation, Marilyse Lebranchu, à l'adresse de M. Doligé.
L'article 1 du texte de M. Doligé "vise à introduire dans notre droit positif le principe de proportionnalité des normes et celui de leur adaptation à la taille des collectivités", a-t-il lui-même défendu.
Cet article et ses amendements ont été rejetés "parce que le principe de proportionnalité ne peut pas être prononcé de manière universelle. Il doit être prescrit au cas par cas", a relevé pour sa part la rapporteure de la commission des lois, Jacqueline Gourault (Modem).
jlp/arb/all

Afp le 24 oct. 12 à 20 02.

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF